



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 PROCÈS VERBAL

Nombre de membre en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, S. PINTO, JF. SORNEIN, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, P. DARAGON, B. GASCARD, C. THIROUIN

ÉTAIENT ABSENTS

A. DOUIN, C. BOURON, P. BORNAND

Monsieur Stéphane BOYER a été désigné secrétaire,

1) Approbation du Procès-Verbal du 2 octobre 2023

Approuvé à l'unanimité.

2) Demande de Fonds de concours 2023 CCPL

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseil Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 V ;

VU la délibération n° 2023-25 du 6 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 de la CCPL ;

VU l'avis favorable de la commission Finances de la CCPL en date du 10 octobre 2023

VU l'avis favorable des membres du bureau de la CCPL en date du 18 octobre 2023

CONSIDÉRANT la proposition de la CCPL d'attribuer la somme de 12 446 € pour la commune de Pecqueuse ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) à hauteur de 12 446 € en vue de participer au financement des dépenses de fonctionnement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

La séance est levée à 21 H 00